

## ÉLECTROTECHNICIEN.NE

Recrutement par voie de **concours** pour l'**accès au corps des adjoint.e.s techniques d'administrations parisiennes de catégorie C, grade d'adjoint.e technique principal.e de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité électrotechnicien.ne.**

### FONCTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Principalement au sein de la **Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA) de la Mairie de Paris**, qui est en charge de l'entretien et l'exploitation technique de 3600 bâtiments municipaux (crèches, écoles, bibliothèques, mairies d'arrondissement, équipements culturels), vous assurerez les interventions de dépannages, de réparations, de maintenances préventives et de créations de petites installations électriques.

#### Les activités principales :

- Interventions sur pannes électriques ;
- Maintenance des installations et des éclairages : préventives et curatives ;
- Contrôle réglementaire : vérification et levée des non-conformités (BAES, préparation aux visites de commission de sécurité).

Quelques postes sont également à pourvoir à la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), à la Direction de l'Environnement et des Espaces Verts (DEVE), à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) et à la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS).

Salaire en début de carrière : 1455€ net mensuel.

Remboursement partiel des frais de transports.

Éventuellement suppléments et allocations pour charge familiale.

### PRÉ-REQUIS

Remplir les conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique, notamment :

- Être titulaire d'un diplôme CAP ou BEP dans le domaine (les candidat.e.s titulaires d'un diplôme étranger doivent demander une équivalence) ;
- Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un État membre de l'Union européenne ; d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération Suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Avoir été reconnu.e comme possédant les aptitudes physiques nécessaires pour assurer un service régulier (sur avis du/de la médecin chef.fe de la Ville de Paris après visite médicale pour les lauréat.e.s du concours) ;
- Remplir les conditions d'âge légal pour travailler.

### ÉPREUVES DU CONCOURS

1. Épreuve d'admissibilité : présélection sur dossier de candidature
2. Épreuve d'admission pour les candidats présélectionnés (à partir du 15/11/2021) :
  - Épreuve pratique (3 tests / 4h30)
  - Entretien avec un jury (20 mns)

### POUR CANDIDATER

**Si vous êtes inscrit.e à la Mission Locale de Paris :**

1. Positionnez-vous sur le Portail
2. Enregistrez  votre cv et lettre de motivation en format Word  dans le coffre-fort de votre compte.

Si vous n'avez pas activé votre compte, contactez votre conseiller.

**Si vous n'êtes pas inscrit.e à la Mission Locale de Paris, inscrivez-vous !**